Conseil des droits de l’homme

31e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Jordanie**

Genève, le 8 novembre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de Jordanie et la remercie pour sa présentation. Tout en reconnaissant les efforts entrepris par la Jordanie, mon pays s’inquiète que les autorités continuent à limiter la liberté d’association. Ainsi, l**a Suisse recommande de réviser la loi sur les associations afin d’alléger les processus administratifs restreignant les activités et le financement des organisations de la société civile.**

La Suisse salue les améliorations apportées au Code pénal pour limiter l’usage de la détention provisoire. Néanmoins au vu de l’utilisation élevée de la détention administrative, la **Suisse recommande d’abolir la Loi de 1954 relative à la prévention de la criminalité et de garantir à tous les détenus le droit de contester légalement leur détention.**

Mon pays reste préoccupé par les condamnations à mort encore prononcées et les récentes exécutions. L**a Suisse recommande d’instaurer un moratoire en vue de l’abolition de la peine de mort.**

Finalement, la Suisse demande la prise de mesures concrètes pour assurer la protection de tous les travailleur(e)s, y compris étrangers, **et recommande de ratifier la Convention 189 de l’Organisation internationale du travail.**

Je vous remercie.